

GUIDE DES FORMATIONS À DISTANCE POUR LES ÉLUS

2021

2ème semestre

Transition énergétique
Gestion durable des déchets
Éclairage public



**LES FORMATIONS
DE LA FNCCR**
CYCLE ÉLUS

La FNCCR dispose d'un agrément pour la formation des élus locaux, délivré par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

LA FNCCR À VOS CÔTÉS

LA FNCCR RÉUNIT PLUS DE 800 COLLECTIVITÉS EN CHARGE DE SERVICES PUBLICS LOCAUX DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DU NUMÉRIQUE ET DES DÉCHETS.

LA FÉDÉRATION S'ENGAGE NOTAMMENT POUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC, AVEC UNE LOGIQUE MULTI-RÉSEAUX, EN FAVORISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA MUTATION NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES.

Co-construire en réseau et porter les intérêts des collectivités : du local au national

Les groupes de travail permettent d'échanger sur des thématiques précises et de produire des livrables utilisables par tous.

La FNCCR siège aux conseils et aux commissions stratégiques pour les collectivités et travaille avec ses adhérents pour contribuer à la rédaction des textes législatifs et réglementaires en amont de leur parution.

Se former et s'informer, échanger sur ses projets et ses pratiques, mutualiser et développer son expertise

Les journées d'étude vous permettent de découvrir ou d'approfondir un sujet spécifique et de favoriser les échanges et retours d'expérience.

Les modèles de documents sont directement et librement réutilisables (règlement de service, cahiers des charges...).

La veille juridique apporte l'essentiel des nouveautés à intégrer dans vos projets.



Le libre accès à l'intranet permet de consulter tous nos guides et nos enquêtes.

Les formations donnent les clefs pour monter un projet de manière efficace et pérenne.

Avoir accès à des tarifs préférentiels

À l'ensemble des congrès, colloques, formations et événements que nous organisons avec nos partenaires.

Être accompagné dans son projet

Nous intervenons à votre demande pour des actions personnalisées et sur site, au plus près de votre projet.



Siège de la FNCCR à Paris

Association libre et indépendante représentant les collectivités

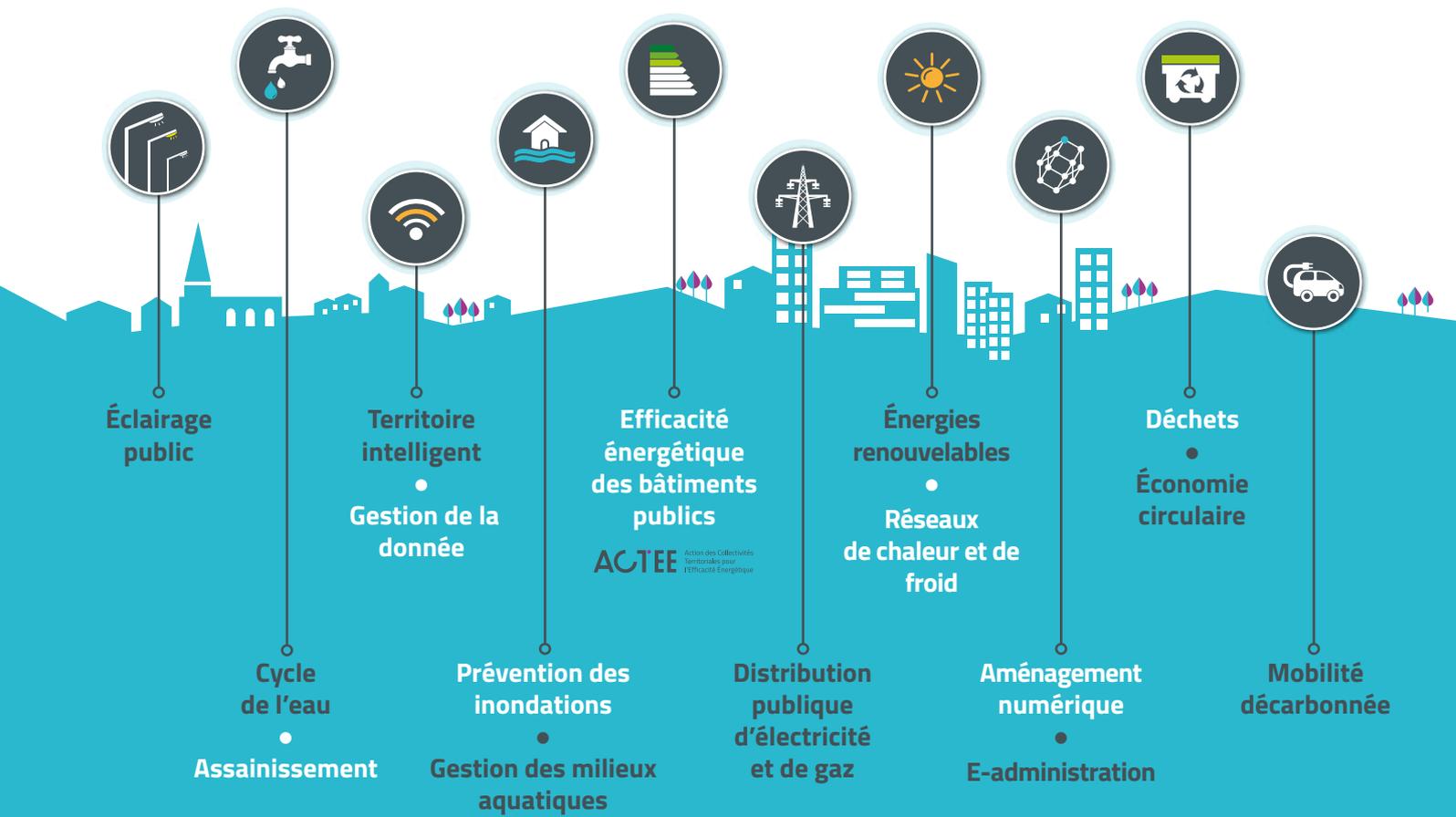
100 % des financements et de la gouvernance de la FNCCR sont publics

Organe d'expression collective d'élu.e.s responsables de l'organisation de services publics locaux

À VOS CÔTÉS POUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

LA FNCCR ACCOMPAGNE SES ADHÉRENTS DANS L'ORGANISATION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN RÉSEAU ET DES ACTIVITÉS QUI LEUR SONT LIÉES.

La FNCCR préconise la cohésion nationale et la solidarité territoriale grâce à des outils de péréquation. Elle appuie la coopération intercommunale à une échelle suffisamment importante pour doter les services publics de moyens humains et matériels adaptés aux besoins des habitants et aux acteurs économiques.



La FNCCR

Réseau national des collectivités en charge des services publics locaux

Dialogue et partage d'expériences



Centre de ressources techniques et juridiques



Représentation des collectivités adhérentes



Accompagnement des collectivités



Veille et expertise sectorielles



LA FORMATION À DISTANCE DES ÉLUS AVEC LA FNCCR

La FNCCR a décidé de faire du développement de la formation une de ses priorités, s'agissant d'une activité complémentaire aux autres missions d'assistance qu'elle assure auprès de ses adhérents. À cet égard, l'agrément qui lui a été délivré par le ministère de l'Intérieur en 2016, renouvelé en 2018, lui permet également d'organiser des formations pour le compte des élus locaux, en parallèle de celles dispensées aux agents des collectivités.

Au titre de cette activité, la FNCCR publie chaque année un calendrier prévisionnel de formations, programmées tout au long de l'année dans ses locaux à Paris. Des formations à distance sont également proposées, notamment en période de crise sanitaire.

La FNCCR s'appuie sur un réseau de formateurs internes. Elle fait également appel à des intervenants extérieurs, choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques. **L'accent est mis sur les interactions avec les stagiaires dont le nombre est limité pour chaque session. Plusieurs dates sont proposées pour chaque thématique.**

A l'issue de la formation, l'élu reçoit une attestation qui constate sa participation effective. Ce document lui permet également d'obtenir, dans le cadre de son droit à formation, la prise en charge des charges correspondantes soit par sa collectivité (au moins en partie), soit par l'organisme gestionnaire (la caisse des dépôts et consignations) du fond chargé du financement du DIF, si la formation est dispensée dans ce cadre.

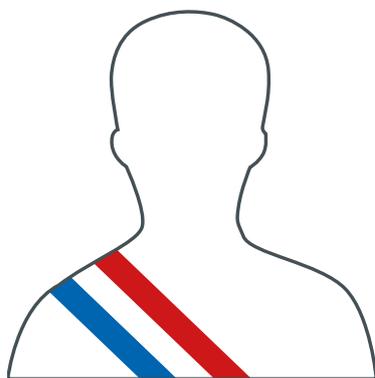
Les charges de formation constituent une dépense obligatoire pour le budget des collectivités et des EPCI, à l'exclusion toutefois des syndicats intercommunaux (et des syndicats mixtes soumis aux mêmes règles) qui peuvent financer ce type de frais dans certaines conditions.

**Barème tarifaire pour les formations dématérialisées organisées par la FNCCR :
Pour une session en visioconférence (de deux à trois heures) :**



> 100 euros par participant membre d'une collectivité adhérente ;
> 175 euros par participant membre d'une collectivité non adhérente.

La FNCCR dispose d'un agrément pour la formation des élus locaux, délivré par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (après avis du Conseil National de la Formation des Elus Locaux – CNFEL).



Le droit à la formation des élus

Le droit à la formation des élus locaux est financé sur le budget des collectivités territoriales (financement des formations directement

en lien avec le mandat détenu). Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, urbaines et de communes (EPCI à fiscalité propre) ;

Le droit individuel à la formation (DIFE) est financé par les cotisations des élus indemnisés à un fonds national dont la gestion est assurée par la CDC (financement des formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat). Le DIF concerne les élus des communes, des EPCI à fiscalité propre, des départements et des régions, qui disposent d'un crédit annuel de 20 heures durant toute la durée de leur mandat.

Les élus des syndicats intercommunaux/mixtes ne sont pas éligibles à ces dispositifs. Dans ce cas, c'est la collectivité d'appartenance qui prend en charge la formation et obtient des financements complémentaires éventuels.

LES FORMATIONS / 2021

2^E SEMESTRE

OUVERTES AUX ÉLUS ADHÉRENTS ET AUX NON-ADHÉRENTS
DE LA FNCCR (VOIR CONDITIONS FINANCIÈRES)

100 %



Les formations ont lieu avec l'outil ZOOM.
Chaque stagiaire doit disposer d'un ordinateur avec webcam et d'une connexion internet avec un débit suffisant.



18/10/21

Service public de distribution d'électricité et de gaz : les enjeux



03/11/21
13/12/21

EnR thermiques et réseaux de chaleur : produire une énergie renouvelable, durable et locale dans ma commune



04/10/21

**Transition énergétique : comment faire le bon choix et monter un projet dans ma collectivité ?
GRATUIT**



25/10/21

**Déchets module 1
Politique déchet : les fondamentaux, obligations réglementaires et actions
GRATUIT**



15/11/21

EnR électriques : produire une énergie renouvelable, durable et locale dans ma commune



22/11/21

**Déchets module 2
Approfondir les sujets de l'économie circulaire et du tri à la source des biodéchets**



29/11/21

Méthanisation et gaz renouvelable : produire de l'énergie locale avec les ressources du territoire



06/12/21

**Déchets module 3
Améliorer les performances de recyclage et lutter contre les dépôts sauvages**



13/10/21
24/11/21

Rénovation énergétique : passer à l'action en réduisant la facture énergétique de ma collectivité



08/09/21

**Éclairage public
Les aspects techniques, juridiques et économiques de la compétence**



11/10/21
30/11/21

Rafrâchir ma commune en améliorant le confort d'été des citoyens, c'est possible

FNCCR - Territoire d'énergie
20 bd de Latour-Maubourg
75007 PARIS Cedex
01 40 62 16 40



**territoire
d'énergie**

DISTRIBUTION LOCALE D'ÉNERGIE

Les enjeux du service public de distribution d'électricité et de gaz



Une des spécificités du système français est précisément le rôle des collectivités du bloc communal, qui sont tout à la fois propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz, autorités organisatrices et autorités concédantes de cette activité de gestion de réseau, mais aussi maîtres d'ouvrages d'une partie importante des investissements notamment sur les réseaux électriques.

Excepté le cas où elle exploite elle-même, en régie, son réseau de distribution d'électricité ou de gaz, la collectivité, propriétaire des ouvrages de distribution, est tenue d'en confier l'exploitation à Enedis / GrDF ou à une entreprise locale de distribution (ELD) dans le cadre d'une concession – une des formes de Délégation de Service Public (DSP). L'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise en effet que « les collectivités territoriales ou leurs établissements de coopération négocient et concluent, en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique, les contrats de concession, et exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. »

Nous vous proposons à travers cette première formation d'appréhender ces services publics locaux et les enjeux à considérer tout au cours de votre mandat sur leur avenir.

FORMATION PAYANTE

175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, présentation de la FNCCR, tour de table
17h15 - 17h30	Les systèmes électrique et gazier : organisation et spécificités, du concept d'usager du service public de l'électricité et de gaz à celui de consommateur d'énergie.
17h30 - 17h45	Les autorités organisatrices de la distribution d'énergie (AODE) : création, regroupement, maîtrise d'ouvrage des travaux (distinction régime rural/ régime urbain d'électrification), Régime de propriété des biens concédés.
17h45 - 18h00	Les principales ressources des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.
18h00 - 18h50	Les enjeux et les objectifs des nouveaux modèles nationaux de cahier des charges de distribution et de fourniture aux tarifs réglementés d'électricité et de distribution gaz : inventaire, données (Linky, Gazpar), qualité de service, adaptation des réseaux à la transition énergétique, gouvernance des investissements.
18h50 - 19h00	Conclusion

Animateurs FNCCR :

Anne BARBARIN
*Cheffe de service développement
des réseaux*
Charles-Antoine GAUTIER
Directeur adjoint



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Transition énergétique : comment faire le bon choix et monter un projet dans ma collectivité ?



Les collectivités occupent une place centrale pour relever le défi de la transition énergétique et écologique. Ces dernières ont la responsabilité directe des investissements de long terme. Elles organisent les activités dans leur territoire et mettent en œuvre des stratégies d'actions pour les transformer. Elles sont aussi les mieux placées pour mobiliser les acteurs locaux et favoriser leurs évolutions de comportement. Nous vous proposons à travers cette première formation de réaliser un tour d'horizon des politiques et actions que vous pouvez mettre en œuvre au cours de votre mandat sur les sujets suivants : planification énergétique, rénovation énergétique, production d'énergie renouvelable, mobilité.

**FORMATION
GRATUITE**
adhérent,
non-adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Transition énergétique, enjeux et chiffres clés
17h30 - 17h45	Compétences et organisation territoriale
18h45 - 18h50	Déclinaison thématique (10 min par thématique) - urbanisme et planification énergétique (PCAET, SRCAE, SDE, urba et énergie) ; - rénovation énergétique ; - production d'énergie renouvelable ; - mobilité.
18h50 - 19h00	Conclusion

Animateurs FNCCR :
Guillaume PERRIN
Adjoint au chef de département énergie
Lionel GUY
Chef de service EnR



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DEUX DATES
AU CHOIX

Rénovation énergétique : passer à l'action en réduisant la facture énergétique de ma collectivité !



Les trois quarts de la facture énergétique d'une collectivité provient de ses bâtiments. Avec une augmentation continue du coût de l'énergie, ce poste devient de plus en plus pesant. Il est intéressant de mettre en place une politique de réduction de ces dépenses, via les travaux de rénovation énergétique de son patrimoine (école, mairie, salle des fêtes, etc.). Par ailleurs, le décret tertiaire touche directement les collectivités en imposant des économies très fortes sur les bâtiments tertiaires.

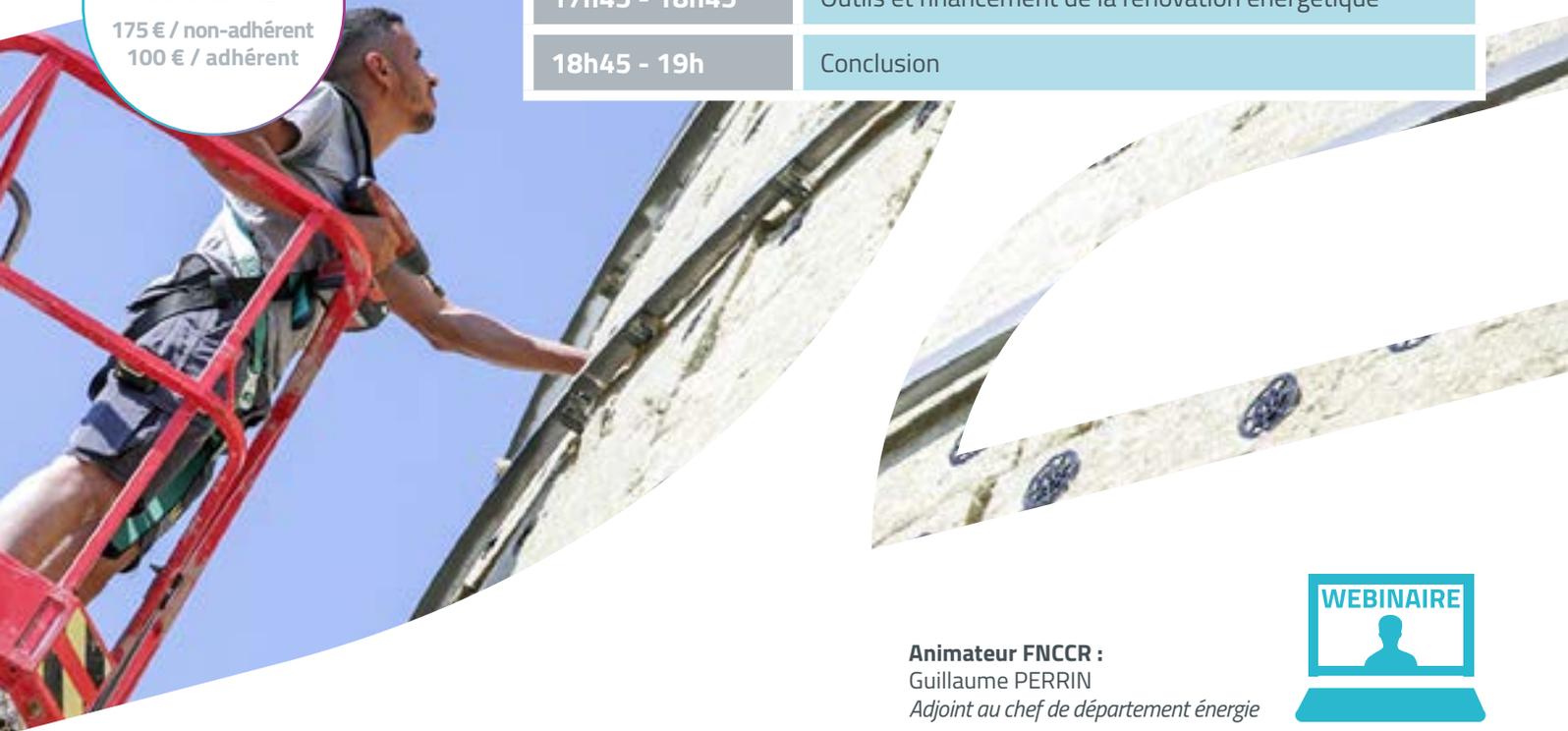
Nous vous proposons à travers cette formation de vous donner les clefs pour savoir comment monter un projet de rénovation énergétique, connaître les outils de financement et s'entourer efficacement pour suivre ces actions dans le long terme.

ACTÉE

**FORMATION
PAYANTE**
175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Intérêts de la rénovation énergétique dans les collectivités
17h30 - 17h45	Organisation de l'action, les différentes étapes d'un projet
17h45 - 18h45	Outils et financement de la rénovation énergétique
18h45 - 19h	Conclusion

FNCCR - 2021 - Service communication



Animateur FNCCR :
Guillaume PERRIN
Adjoint au chef de département énergie





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**DEUX DATES
AU CHOIX**

Rafrâichir ma commune en améliorant le confort d'été des citoyens, c'est possible



Les années où nous sommes confrontés à des records de température se succèdent. Ces tendances ne sont maintenant plus de l'ordre de l'exceptionnel, dans la mesure où les projections climatiques du GIEC confirment une augmentation des vagues de chaleur pour les années à venir, à la fois en intensité et en fréquence. Les villes, qui connaissent déjà des températures plus élevées via le phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU), risquent de devenir invivables pour leurs usagers, avec des problématiques de confort d'été et de santé fortes, appelant de manière plus urgente des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Dans une logique d'adaptation au changement climatique, des solutions existent et peuvent être mises en place à court et long terme. L'appui sur les outils de l'urbanisme durable (matériaux, utilisation des trames vertes et bleues...), la nouvelle réglementation thermique du confort d'été, ainsi que les modes actifs de lutte (comme les réseaux de froid urbains), sont des leviers à actionner durant le mandat.

Cette formation a pour objectif de présenter le rôle et les actions que peuvent porter les collectivités, dans une logique d'intégration des différentes compétences et échelles.

**FORMATION
PAYANTE**

 175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Actions pédagogiques, axes de communication et individus
17h30 - 17h45	Actions dans l'aménagement, matériaux et architecture bioclimatique
17h45 - 18h00	Actions dans les trames bleues
18h00 - 18h15	Actions dans les trames vertes
18h15 - 18h30	Réseaux de froid et rafraîchisseurs
18h30 - 18h45	Priorisation des actions pour une collectivité : court terme vs long terme
18h45 - 19h	Conclusion

Animateur FNCCR :
Guillaume PERRIN
Adjoint au chef de département énergie



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DEUX DATES
AU CHOIX

EnR thermiques et réseaux de chaleur : produire une énergie renouvelable, durable et locale dans ma commune



50 % des usages finaux de l'énergie sont liés aux usages chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire). Il est donc important de produire l'énergie par son approche usage et consommateur, de manière à optimiser son mix énergétique. Les réseaux de chaleur permettent l'utilisation massive des énergies renouvelables thermiques, issues des dynamiques du territoire : le bois des forêts, le bois d'élagage, l'énergie du sol par la géothermie, la récupération de chaleur d'une unité d'incinération d'ordures ménagères...

Nous vous proposons de vous présenter le rôle et les actions que peuvent porter les collectivités, que ce soit dans la structuration d'une filière locale, permettant de stabiliser les emplois sur un territoire et d'augmenter la résilience de celui-ci, ou dans le développement d'une énergie à coût stable et maîtrisé pour les citoyens de sa collectivité.

**FORMATION
PAYANTE**
175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	L'usage chaleur et les moyens d'y répondre
17h30 - 17h45	Composition et acteurs d'un réseau de chaleur
17h45 - 18h	Les sources d'énergies renouvelables thermiques et leurs caractéristiques
18h - 18h15	Économie de projet et aides
18h15 - 18h30	Idées reçues et faits avérés
18h30 - 18h45	Faire le lien entre son projet et le public
18h45 - 19h	Conclusion

FNCCR - 2021 - Service communication

Animateur FNCCR :
Guillaume PERRIN
Adjoint au chef de département énergie



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

EnR renouvelables électriques : Produire une énergie renouvelable, durable et locale dans ma commune



Les collectivités jouent un rôle central dans le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Leur implication est de plus en plus forte, allant jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité et en participant à leur gouvernance. La FNCCR présentera le rôle et les actions que peuvent porter les collectivités. Un focus sera dédié aux spécificités des énergies renouvelables électriques solaires et éoliennes ainsi qu'aux outils à disposition pour encourager ou soutenir les projets.

**FORMATION
PAYANTE**
175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Énergies renouvelables électriques : enjeux et perspectives
17h30 - 17h45	Compétences et actions des collectivités
17h45 - 18h15	Solaire photovoltaïque – modèles de développement et actions des collectivités
18h15 - 18h30	Éolien - modèles de développement et actions des collectivités
18h30 - 18h45	Outils territoriaux : SEM – SPL – participation aux sociétés de projet
18h50 - 19h	Conclusion

FNCCR - 2021 - Service communication

Animateur FNCCR :
Lionel GUY
Chef du service EnR



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DEUX DATES
AU CHOIX

Méthanisation et gaz renouvelable : produire de l'énergie locale avec les ressources du territoire



La production de biogaz se situe à la croisée des politiques environnementales d'une collectivité. Elle permet de valoriser des sous-produits issus de la gestion de service public, de produire une énergie renouvelable et de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre.

Bien que la production puisse être portée par différents acteurs du territoire, les collectivités ont un rôle important à jouer. Leur potentiel d'action et leur implication ont connu de récents développements, de soutien, de relais ou de facilitateur jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité, et en participant à leur gouvernance.

Nous vous proposons de vous présenter le rôle et les actions que peuvent porter les collectivités. Nous aborderons au cours de cette formation la production de biogaz mais également les différentes innovations de production (hydrogène, power to gaz...).

**FORMATION
PAYANTE**

175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Gaz renouvelable : enjeux et perspectives
17h30 - 17h45	Compétences et actions des collectivités
17h45 - 18h15	Production de biogaz – modèles de développement et actions des collectivités
18h15 - 18h30	Gaz renouvelable et innovation territoriale
18h30 - 18h45	Outils territoriaux : SEM – SPL – participation aux sociétés de projet
18h50 - 19h	Conclusion

FNCCR - 2021 - Service communication

Animateur FNCCR :
Lionel GUY
Chef du service EnR



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Initiation à l'éclairage public : les aspects techniques, juridiques et économiques de la compétence



La consommation globale de l'éclairage extérieur en France représente environ 5,6 TWh, soit un peu plus de 1% de la consommation totale d'électricité sur le territoire. A l'échelle d'une collectivité, il représente aujourd'hui environ 40% de l'ensemble des consommations électriques d'une collectivité, ce qui correspond à 17% de ses dépenses énergétiques. Au-delà des enjeux énergétiques et économiques liés à la compétence, l'Eclairage Public impacte aussi la biodiversité et les écosystèmes par les nuisances lumineuses qu'il peut émettre.

Par ailleurs, il représente un sujet sensible auprès des administrés vis-à-vis de sa gestion (extinction, gradation, rénovation, astreinte, maintenance, ...).

Nous vous proposons à travers cette formation d'aborder les fondamentaux de la compétence afin d'en maîtriser les tenants et les aboutissants.

**FORMATION
PAYANTE**
175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

9h00 - 9h15	Introduction, tour de table
9h15 - 9h45	Aspects techniques et chiffres clés
9h45 - 10h15	Aspects juridiques
10h15 - 10h45	Aspects économiques
10h45 - 11h00	Echanges et conclusion

FNCCR - 2021 - Service communication



Animateur FNCCR :

LE BRIS Guillaume, Chargé de mission Eclairage Public & RAGUIN Yves, Chef du département Autres Infrastructures en réseau

Animateur Extérieur : *VAN DER HAM Maxime, Directeur d'un bureau d'études en réseaux secs et éclairage, expert AFNOR dans la spécialité.*





GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Mandat 2020-2026 pour la gestion des déchets ménagers et assimilés : quelles actions conduire ? Pour quels résultats ?

Animateur FNCCR :
Céline GODOY
Chargée de mission

Élu.e en charge de la compétence déchet n'est pas toujours la thématique de mandat la plus attrayante. Mais le sujet des déchets est bien plus vaste et passionnant que le seul respect de la salubrité publique puisqu'il interroge les modes de consommation sur votre territoire, l'adhésion de vos usagers aux évolutions de service qui vont survenir lors de ce mandat, votre capacité à innover et à mobiliser votre territoire vers l'économie circulaire. La loi anti-gaspillage de février 2020 a fixé de nouvelles obligations qui vont impacter les services publics de gestion des déchets. La FNCCR propose un cycle de «webinaires-formations» destiné aux élus en charge de la compétence déchets. Il a pour objectif de vous inspirer pour vous aider à construire votre politique déchets pour le mandat 2020-2026, politique adaptée à votre territoire, à votre contexte et à vos objectifs.

Ce cycle de formation s'organise en plusieurs sessions :

25/10/21

FORMATION GRATUITE
adhérent,
non-adhérent

20
PLACES LIMITÉES

22/11/21

FORMATION PAYANTE
175 € / non-adhérent
100 € / adhérent

10
PLACES LIMITÉES

06/12/21

Module 1 > POLITIQUE DÉCHET : LES FONDAMENTAUX, OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES ET ACTIONS

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 18h	Tour d'horizon de la compétence déchet et des nouvelles obligations réglementaires qui vont impacter le mandat actuel : <ul style="list-style-type: none"> Quels sont les flux de déchets collectés ? Quels sont les modes de valorisation des déchets ? Comment fonctionne le financement du service déchet ?
17h - 18h50	Au regard de l'actualité réglementaire, technique, technologique et sociétale, quelles sont les actions qui peuvent être conduites sur vos territoires ? Présentation des 5 problématiques identifiées par la FNCCR, décomposées en axes de travail
18h50 - 19h	Conclusion

Module 2 > ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

17h - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Diagnostic de la collectivité du stagiaire
17h30 - 18h10	Lancer une dynamique d'économie circulaire sur le territoire
18h10 - 18h50	Respecter l'obligation de tri à la source des biodéchets en 2024
18h50 - 19h	Conclusion

Module 3 > PERFORMANCES DE RECYCLAGE ET LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

17h00 - 17h15	Introduction, tour de table
17h15 - 17h30	Diagnostic de la collectivité du stagiaire
17h30 - 18h10	Améliorer les performances de recyclage
18h10 - 18h50	Lutter contre les dépôts sauvages
18h50 - 19h00	Conclusion



PARTICIPANT

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Collectivité	<input type="text"/>	Fonction	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Mobile	<input type="text"/>
Email	<input type="text"/>		
SIRET	<input type="text"/>	APE	<input type="text"/>
Organisme payeur (trésorerie, paierie)	<input type="text"/>		
Adresse	<input type="text"/>		

CHOIX DE LA/DES FORMATION(S) À DISTANCE

FORMATION WEBINAIRE		DATE CHOISIE
<input type="checkbox"/> Service public de distribution d'électricité et de gaz	PAYANT	<input type="checkbox"/> 18/10/21
<input type="checkbox"/> Transition énergétique	GRATUIT	<input type="checkbox"/> 04/10/21
<input type="checkbox"/> Rénovation énergétique	PAYANT	<input type="checkbox"/> 13/10/21 <input type="checkbox"/> 24/11/21
<input type="checkbox"/> Rafrâichir ma commune	PAYANT	<input type="checkbox"/> 11/10/21 <input type="checkbox"/> 30/11/21
<input type="checkbox"/> EnR thermiques et réseaux de chaleur	PAYANT	<input type="checkbox"/> 03/11/21 <input type="checkbox"/> 13/12/21
<input type="checkbox"/> EnR électriques	PAYANT	<input type="checkbox"/> 15/11/21
<input type="checkbox"/> Méthanisation et gaz renouvelable	PAYANT	<input type="checkbox"/> 29/11/21
<input type="checkbox"/> Éclairage public	PAYANT	<input type="checkbox"/> 08/09/21
<input type="checkbox"/> Politique déchet : les fondamentaux	GRATUIT	<input type="checkbox"/> 25/10/21
<input type="checkbox"/> Économie circulaire et tri à la source des biodéchets	PAYANT	<input type="checkbox"/> 22/11/21
<input type="checkbox"/> Performances de recyclage et lutte contre les dépôts sauvages	PAYANT	<input type="checkbox"/> 06/12/21

CONDITIONS D'INSCRIPTION

FRAIS D'INSCRIPTION

Formation à distance pour les élus

- Adhérent FNCCR : 100 €/session/participant
- Non-adhérent FNCCR : 175 €/session/participant

MODIFICATION, ANNULATION DE L'INSCRIPTION

- Toute inscription non annulée 48 heures avant le début de la formation, sera considérée comme due.
- Pour les sessions gratuites, en cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre personne appartenant à la même structure.

Attention : le nombre de places étant limité, les premières inscriptions seront prises en compte en priorité.

RÈGLEMENT

Le paiement sera honoré à réception de la facture et dans un délai de 30 jours.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Souhaite recevoir une attestation de présence établie par la FNCCR : Oui Non

Je déclare accepter les conditions d'inscription

Date :

Signature et cachet de la collectivité ou de l'établissement

Le traitement de vos données a pour finalité de recueillir les informations nécessaires à votre inscription et de gérer votre participation à la présente formation. En l'absence de ces renseignements, la FNCCR ne pourra y donner suite. En qualité de responsable de ces traitements, la FNCCR s'engage à ce que les traitements de données personnelles effectués soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés ». Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, d'effacement et d'opposition sur les données personnelles concernées. Vous pouvez exercer vos droits auprès de la FNCCR en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@fnccrasso.fr ou par courrier postal à : FNCCR, RGPD, 20 boulevard Latour Maubourg 75007 Paris - Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

Bulletin à retourner au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

FNCCR - Territoire d'énergie - 20 bd de Latour-Maubourg 75007 PARIS Cedex
Tél. 01 40 62 16 40 - Email : mc.scoquart@fnccr.asso.fr



- La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est une association de collectivités locales entièrement dévolue à l'organisation de services publics locaux (énergie, eau, numérique, déchets).
- Organisme représentatif, elle regroupe à la fois des collectivités (communes, communautés, métropoles, syndicats d'énergie, départements, régions...) qui délèguent les services publics et d'autres qui les gèrent elles-mêmes (régies, SEM, coopératives d'usagers...).
- Elle rassemble plus de 800 collectivités regroupant 60 millions d'habitants en France continentale mais également dans les zones non-interconnectées et les territoires ultra marins.



FNCCR
 20 bd Latour-Maubourg
 75007 Paris
www.fnccr.asso.fr

EN SAVOIR PLUS
fnccr@fnccr.asso.fr
 01 40 62 16 40